

2024-06-27-20 : Rénovation éclairage public 2023 - ZA La Sablonnière -
Tranche 1

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Arnaud FREULON, Pascal CHEVROLLIER, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Muriel NOIROT, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Sébastien DROCHON se retire du vote.

Étaient excusés :

Sébastien DROCHON, Frédérique LEHON, Isabelle CHARRAUD, Alain BOURRIER, Christian MASSEROT, Marie-Hélène LEOST, Pierre-Pascal BIGOT, Diana LEPRON, David GEORGET, Marie-Claude HAMARD, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODEE, Michel THÉPAUT, Jean-Marie JOURDAN

Pouvoirs :

Pierre-Pascal BIGOT donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Diana LEPRON donne pouvoir à Dominique MENARD, David GEORGET donne pouvoir à Muriel NOIROT, Marie-Claude HAMARD donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Jean-Pierre BRU, Annick HODÉE donne pouvoir à Michel BOURCIER

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BRU

Membres en exercice :49
Membres présents :35
Pouvoirs :6
Quorum :25
Votants :41
Votes pour :41
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 21/06/2024
Date d'affichage: 11 JUL. 2024

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20240627-2024-06-27-20-DE
Date de télétransmission : 11/07/2024
Date de réception préfecture : 11/07/2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;
VU les statuts du SIEML ;
VU l'axe 2 du projet de territoire de la CCVHA « Faire vivre et partager les ressources d'une identité rurale porteuse de dynamiques économiques et humaines » ;
VU l'engagement de la démarche RSO Lucie 26000 « Créer les conditions du développement socio-économique du territoire » ;

CONSIDÉRANT que le SIEML a réalisé un diagnostic de l'éclairage de nos zones d'activités ;

CONSIDÉRANT qu'il a été constaté, sur les zones de la Sablonnière et de Grez-Neuville, que les luminaires actuels ont plus de 20 ans ;

CONSIDÉRANT que l'éclairage public de la ZA de la Sablonnière au Lion d'Angers (40 points lumineux) est à rénover en priorité car énergivore (150w) et vétuste ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du programme 2023 « rénovation du réseau d'éclairage public », le SIEML nous a transmis une estimation pour remplacer une partie de l'éclairage de la zone d'activités de la Sablonnière :

Devis pour chantier n° 176.22.09.02 – ZA de la Sablonnière – CCVHA – Tranche 1

- Montant de l'opération : 46 557,68 € HT ;
- Taux de participation demandé : 65 % ;
- Montant de la participation à verser au SIEML : 30 262,49 € HT ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur BRU, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **De valider le versement d'une participation pour l'opération de rénovation du réseau d'éclairage public 2023 faite par le SIEML ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 27 juin 2024
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Liliane Landeau
Secrétaire de Séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

Accusé de réception en préfecture 2/2
049-200071868-20240627-2024-06-27-20-DE
Date de réception préfecture : 11/07/2024